

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Pier Joly

<https://www.cadre21.org/membres/16953adc8d9cd8b1e071a692>

Date d'obtention : 2021-02-19 14:26:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une méthode permettant d'intervenir tous de la même façon selon une ligne directrice claire. L'objectif est de savoir quel est le rôle de chacun pour ne pas outre-passer son mandat. Intervenir rapidement afin d'éviter d'accroître les conséquences au niveau de la rapidité de la propagation des photos, vidéos, ou autres. Protéger l'estime, la dignité et l'intégrité de la victime. L'important est d'éduquer d'une façon bienveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il y a des choses au sens de la loi que je ne connaissais pas et que j'ai apprises. Le fait de suivre le protocole d'intervention SEXTO permettra la précision de l'enlignement à suivre et être certaines de ne pas oublier aucune démarche. Faire les interventions au sens de la loi me permettra d'être encore plus sécurisée dans mes rencontres et aussi en tant qu'intervenante.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Peu importe la situation rencontrée, l'important est de protéger, informer et sensibiliser les élèves aux actes posés. Nous sommes dans un milieu d'éducation et mon travail sert à éduquer ainsi qu'à faire de la prévention quant aux risques potentiels des différents choix que nous faisons dans la vie. C'est très important pour moi que l'élève se sente en sécurité et respecté lors de mes interventions. Bien sûr, en aucun cas je ne prendrai connaissance du contenu pornographique se retrouvant dans un appareil électronique d'un élève. Je resterai discrète et éthique en tout temps.